



## Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : [mairie@lachelle.fr](mailto:mairie@lachelle.fr)

### ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION

Route départementale D36E

**N°60337-2024-02**

#### Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

**Vu la demande de prolongation d'arrêté de police de la circulation en date du 09/01/2024, présentée par Madame Stéphanie BUCHETON de la société CAGNA Compiègne – TSA 70011 – Chez SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX – pour la viabilisation AEP/PTT/EU route départementale D36E.**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### ARRETE

**Article 1 – La société CAGNA Compiègne** a l'autorisation d'effectuer des travaux afin de réaliser la viabilisation AEP/PTT/EU sur la route départementale D36E. La circulation sera limitée à 30km/h dans les deux sens et la circulation sera alternée par feux tricolores.

**Article 2 – La société CAGNA Compiègne** s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, elle sera tenue de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

**Article 3 –** Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par **la société CAGNA Compiègne**, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

**Article 4 –** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 –** Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame Stéphanie BUCHETON de la *société CAGNA Compiègne* et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 10 janvier 2024

Le Maire,

Xavier LOUVET

